

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 02 JUIN 2025

Convocation en date du : 27/05/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 12
Nbre de membres ayant pris part au vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Deux Juin à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme GERVAIS Marie-Françoise (représentée par Mme Claude RICOU)
Mme REBOUL Fanny (représenté par Mme Martine GIRAUD-MOINE)

Absents excusés : Mme PRIMAULT Florence.

Absents : Mr. BOUTON Jean-François, M. GIRAUD-MOINE Lionel

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2025.059 Marché de Travaux de Réfection de revêtement de voirie 2025 : attribution et autorisation de signer.

M. le Maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de revêtement de voirie sur le secteur UBAC et ADRET de la commune.

La Commune a décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique. La consultation est composée de deux lots.

Le DCE a été dématérialisé sur la plateforme du « Profil Acheteur » : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com> en date du 04.04.25 et l'AAPC publié le même jour. L'avis est paru le 09.04.25 sur le JAL Le TPBM.

La date de limite de remise des offres était fixée au 12.05.2025 à 12h00.

10 dossiers ont été retirés sur la plateforme.

Deux plis sont arrivés dans le délai imparti, et zéro hors délai :

- COLAS France, 05230 LA BATIE NEUVE
- ROUTIERE DU MIDI, 05000 GAP

Les candidatures ont été déclarées recevables, au regard des pièces administratives demandées, les offres chiffrées reçues sont les suivantes :

Candidats / plis	Montant € HT AE	
	Lot n°1 : Zone ADRET	Lot n°2 : Zone UBAC
COLAS France, 05230 LA BATIE NEUVE	90 085.00	94 697.50
ROUTIERE DU MIDI, 05000 GAP	83 474.74	89 341.20

Les critères de jugement des offres, pondérés étaient respectivement les suivants :

- Prix des prestations pondéré à 60%
- Valeur technique des prestations pondérée à 40 %

Du rapport d'analyse, il ressort les tableaux suivants :

Lot n°1 Zone ADRET

CANDIDAT	Montant HT	Critère	Note Pondérée	TOTAL	Classement
COLAS France	90 085,00 €	Prix	55.20	95.20	2
		Valeur Technique	40		
ROUTIERE DU MIDI	83 474,74 €	Prix	60	100	1
		Valeur Technique	40		

Lot n°2 Zone UBAC

CANDIDAT	Montant HT	Critère	Note Pondérée	TOTAL	Classement
COLAS France	94 697,50 €	Prix	56.40	96.40	2
		Valeur Technique	40		
ROUTIERE DU MIDI	89 341,20 €	Prix	60	100	1
		Valeur Technique	40		

Au vu du rapport d'analyse des offres Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir pour le lot n°1 la Société ROUTIERE DU MIDI qui présente l'offre la mieux disante avec un montant de 83 474,74 € HT, et pour le lot n°2 la Société ROUTIERE DU MIDI qui présente l'offre la mieux disante avec un montant de 89 341,20 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer lesdits marchés avec l'entreprise désignée ci-dessus, ainsi que toutes pièces afférentes à ces marchés.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **D'accepter** l'offre de la Société ROUTIERE DU MIDI, sis Route de Marseille, Quartier belle Aureille 05000 GAP, pour le lot n°1 Zone Adret avec un montant de 83 474,74 € HT, et pour le lot n°2 Zone Ubac avec un montant de 89 341,20 € HT.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes les pièces y afférent.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

